



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 17 AOUT 2016

Burkini : nouvelles interdictions

RELIGION Le vêtement de plage est dans le viseur de plusieurs villes, qui n'hésitent pas à s'y opposer par des arrêtés municipaux

En pleine polémique sur le « burkini », plusieurs mairies côtières de France, de la Corse jusqu'au Pas-de-Calais, ont pris des arrêtés pour interdire ce type de tenues de plage couvrant le corps et la tête des femmes.

Hier, deux autres maires ont annoncé qu'ils allaient prendre la même décision. Le maire LR de Leucate (Aude), Michel Py, a ainsi déclaré qu'il souhaitait à son tour prohiber le burkini afin d'« assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publics ».

À Oye-Plage, dans le Pas-de-Calais, c'est le maire socialiste, Olivier Majewicz, qui a choisi de s'opposer à ce costume de bain après avoir croisé dimanche une femme qui se rendait sur le bord de mer « en cape intégrale, gantée : on ne voyait ni son visage ni ses yeux ».

Polémique de l'été

Cet été, la mairie LR de Cannes (Alpes-Maritimes) a été la première, le 27 juillet, à s'opposer au burkini. Toute contrevenante sera ainsi punie d'une amende de 38 euros. Le directeur général des services de la ville, Thierry Migoule, estime que « ces tenues font référence à une allégeance à des mouvements terroristes qui nous font la guerre ».

Mandelieu-la-Napoule, voisine de Cannes, avait toutefois pris, en toute discrétion, un arrêté simi-



Le burkini a été banni des plages par plusieurs mairies cet été. AFP

laire dès juillet 2013. Arrêté qui a ensuite été copié par les autres villes. L'accès aux plages y est « interdit à toute personne n'ayant pas une tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et de la laïcité ».

D'autres mairies de droite leur ont emboîté le pas depuis début août, notamment celle de Ville-neuve-Loubet (Alpes-Maritimes). Au nord, le député-maire LR du Touquet (Pas-de-Calais), Daniel Fasquelle, a également annoncé vouloir imiter ces initiatives tout en admettant qu'« il n'y a pas de burkini pour le moment au Touquet ».

Lundi, c'est Ange-Pierre Vivoni,

le maire socialiste de Sisco, en Haute-Corse, qui avait choisi d'interdire le burkini à la suite d'une altercation sur une plage de la commune.

RIXE EN CORSE

Les auditions se poursuivaient hier dans l'enquête sur la rixe qui a éclaté dimanche à Sisco. Selon certains témoins, les violences auraient commencé alors que des baigneuses en burkini étaient prises en photo par des touristes. Mais, à ce stade de l'enquête, « l'élément déclencheur » reste flou.

Sécurité renforcée dans les avions

AVIATION Plusieurs mesures de sécurité aérienne ont été rendues officielles hier

L'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) a officialisé hier ses recommandations pour améliorer le suivi médical des pilotes.

Ces mesures avaient été préconisées en juillet 2015, quelques mois après le crash d'un vol Germanwings dans les Alpes françaises, le 24 mars. L'AESA avait alors été chargée par la Commission européenne de repérer les failles ayant permis au copilote Andreas Lubitz de précipiter volontairement l'A320 reliant Barcelone à Düsseldorf contre un flanc de montagne, provoquant la mort de 149 personnes.

Ces préconisations doivent maintenant servir de base à l'institution européenne pour faire « des propositions législatives vers la fin de 2016 ».

Les mesures préconisées

L'Agence souhaite notamment un renforcement des examens médicaux des pilotes au travers de « l'introduction de dépistages de drogues et d'alcool, d'une évaluation exhaustive de la santé mentale », et d'un meilleur suivi en cas d'antécédents de problèmes psychiatriques.

Elle demande également d'améliorer la formation et la supervision des médecins qui suivent les pilotes

et de prévenir les tentatives de fraude en obligeant les centres d'exams médicaux pour pilotes à signaler les examens incomplets.

Présence dans le cockpit

En juillet dernier, l'AESA a par ailleurs assoupli sa préconisation concernant la présence à tout instant d'un deuxième membre d'équipage dans le cockpit.

Elle avait prévu d'examiner cette disposition, recommandée au lendemain du crash, après une période d'un an, et a maintenant décidé de « revoir son contenu » après consultation du secteur aérien. L'Agence européenne conseille désormais aux compagnies d'estimer au cas par cas le risque lié à la présence d'une seule personne dans le cockpit.

« L'évaluation du risque peut être résumée ainsi : à quel point connaissez-vous votre équipage et à quel point contrôlez-vous le risque dans votre organisation ? », a déclaré hier un porte-parole de l'AESA. Cette évaluation « peut conduire l'opérateur à exiger deux personnes autorisées dans la cabine de pilotage à tout moment », a-t-il ajouté.

Le rapport définitif du Bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) a établi que l'avion de la Germanwings, compagnie du groupe allemand Lufthansa, avait été précipité au sol par Andreas Lubitz, qui s'était enfermé seul dans le cockpit. Âgé de 28 ans, il avait souffert par le passé de graves troubles psychologiques.

La rentrée passe par le porte-monnaie

ÉDUCATION Malgré des prix en baisse, les ventes de fournitures ont accusé un recul au mois de juillet, et les achats devraient se concentrer sur la fin août

Selon une étude publiée hier par l'institut GfK et l'Association des industriels de la papeterie et du bureau (AIPB), la rentrée des classes est « marquée par une érosion des ventes (-12,5% de chiffre d'affaires du rayon papeterie) et une baisse des actes d'achat (-15,2%) les cinq premières semaines de juillet ». Il y est précisé que « 108 millions d'euros de chiffres d'affaires ont été générés et 42 millions d'actes d'achat ».

Plus chère pour les étudiants

Cependant, le président de l'AIPB, Christophe Boulicaut, invite à « relativiser cette baisse ». Si « le mois de juillet représente habituellement 25% du chiffre d'affaires de la rentrée des classes [...] », il faut s'attendre à une concentration des actes d'achat à partir du versement de l'allocation de rentrée scolaire, le 18 août, et jus-

qu'à la rentrée ». Quant à la baisse des prix, elle a été de « 2% en juillet », selon l'institut, qui s'est basé sur « plus de 19 000 références constantes ».

S'il est question dans cette étude d'une baisse du prix des fournitures, la rentrée 2016 coûtera tout de même un peu plus cher aux étudiants. En effet, ceux-ci paieront 1,01% de plus que l'an dernier, selon une enquête de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage) publiée hier. Elle note également que l'écart se réduit entre la région parisienne et la province.

« Une précarisation rampante »

Paris reste néanmoins la ville la plus chère pour les étudiants, et Limoges, Poitiers et Brest sont les plus abordables, affirme de son côté l'autre syndicat étudiant, l'Unef. Le syndicat majoritaire évalue la hausse du coût de

la vie étudiante à 1,23%, dans sa propre enquête publiée dimanche. Pour la Fage, « cette augmentation (de 1,01%), qui suit la tendance de l'inflation des douze derniers mois (0,5%), provient principalement de l'augmentation des loyers, du coût des denrées alimentaires et du matériel pédagogique ». En 2016, les frais de la vie courante, « mensuels et récurrents », s'élèveront en moyenne à 1125,87€ par mois, soit 1,55% de plus que l'an dernier, estime la deuxième association étudiante. Les frais spécifiques de rentrée connaissent eux, une augmentation moyenne de 0,52%, atteignant 1 233,98€.

La Fédération des associations générales étudiantes s'inquiète d'« une précarisation rampante » des étudiants, rappelant qu'un sur quatre est contraint de prendre un emploi pour subvenir à ses besoins.



Les ventes de fournitures ont accusé un recul au mois de juillet. PHOTO ARCHIVES LORC DEQUER



Les défenseurs des milieux aquatiques ont donné rendez-vous sur le terrain, dans le bassin de l'Aume-Couture. PHOTOS T. LEERREUVALD



Mathieu Labrousse, carte de la préfecture en main



Certaines parcelles de maïs sont irriguées. Hier, une irrigation était en cours à midi, en plein soleil...

La gestion de l'eau divise

IRRIGATION Charente Nature et la Fédération de pêche poussent un coup de gueule contre la préfecture. Pour eux, les arrêtés profitent aux irrigants

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@sudouest.fr

À quelques encablures de Longré, dans le nord Charente, des champs jaunés par le soleil s'étendent à perte de vue. Parfois, une parcelle bien verte se distingue. Ci et là, quelques cultures de maïs bénéficient d'une bonne irrigation au point de déclencher la colère des associations de sauvegarde des cours d'eau. Hier, sous un soleil de plomb, la Fédération départementale de pêche et Charente Nature ont convié les médias à Longré. Leur colère revient chaque été, contre la préfecture et les services de l'État. Selon eux, les cours d'eau sont à sec, « les arrêtés préfectoraux laxistes et peu respectés », accusent-ils.

C'est sur le terrain qu'ils ont décidé de s'exprimer. L'exemple parle de lui-même. L'Osme, ce petit affluent de l'Aume-Couture niché au creux du village de Longré, se réduit à un filet d'eau stagnante, peu oxygénée, dénuée de toute sorte de vie aquatique. Pourtant, l'Aume-Couture est tout juste passée en alerte estivale. Ici, les irrigants continuent de pomper.

L'arrêté cadre appliqué

« La semaine dernière, nous avons effectué des relevés, explique Mathieu Labrousse, président de la Fédération de pêche de Charente. L'Aume-Couture est actuellement à 71 l/s, soit à un litre seulement du seuil de coupure d'après l'arrêté cadre de gestion de l'irrigation. » Pourtant, l'affluent vient tout juste d'être placé en alerte estivale, avant le seuil d'alerte renforcée et loin de la coupure.

La préfecture n'est pas dans l'illégalité. « Il y a deux indicateurs par zone de référence, explique Thierry Touzet, adjoint à la direction départementale des territoires (DDT). Concernant l'Aume-Couture, si en effet la station du moulin de Gouge a atteint le seuil critique, celle d'Aigre n'y est pas encore. » Une station bien

mal située selon Mathieu Labrousse...

Et c'est là toute la difficulté pour les services de l'État de juger des situations. « C'est difficile d'avoir un indicateur pertinent, poursuit Thierry Touzet. Les cours d'eau ne sont pas homogènes. On peut les améliorer mais ça nécessite un certain financement. Ce qui est sûr, le préfet et la DDT appliquent et respectent l'arrêté cadre. »

« Le maïs n'est pas une culture faite pour la Charente. À court terme, plus rien ne sortira du robinet »

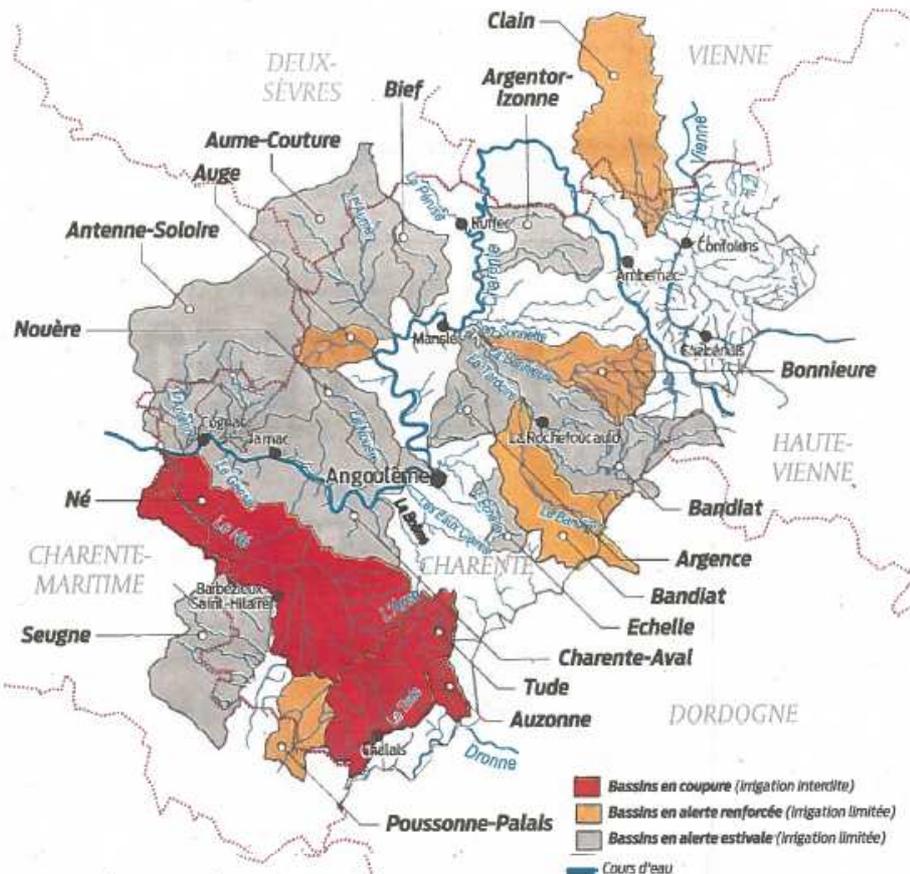
un lobbying de l'agriculture, c'est certain, tonnent-ils. On apporte des relevés, on contacte la DDT et il ne se passe rien. »

« On suit au jour le jour les indicateurs, répond Thierry Touzet. On essaie aussi d'anticiper. Pour l'Aume-Couture, on a alerté en amont la Chambre d'agriculture puisqu'on savait qu'il allait y avoir plusieurs jours de fortes chaleurs. »

Revoir les seuils

Alors les seuils réglementaires ne sont-ils pas tout simplement trop bas ? « Les valeurs sont fixées sur la sécheresse de 2011, fulminent Jacques Brie, président adjoint de Charente Nature. Ainsi, c'est simple, la coupure arrive pratiquement jamais. » L'adjoint de la DDT insiste pour rappeler que certains assècs sont naturels. « L'irrigation est un facteur des assècs mais la géologie aussi. Il faut arriver à trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et les enjeux économiques. » En attendant, le temps passe et les

La carte de la sécheresse en Charente



source : www.charente.gouv.fr

défenseurs des milieux aquatiques sont alarmistes. « Il y a eu beaucoup d'eau au printemps, on pensait que ce serait bon pour cet été, et puis au 15 juillet, les cours d'eau étaient déjà déficitaires, assure Jacques Brie. Le maïs n'est pas une culture faite pour la Charente. Il n'y a pas que la faune et la flore aquatiques qui sont touchées. Les insectes meurent, des questions sanitaires se posent quand les enfants se baignent. À court terme, plus rien ne sortira du robinet. »

Prochaine action, Charente Nature et la Fédération de pêche vont demander une audience au nouveau préfet de la Charente, Pierre N'Gahane.



Jacques Brie et les membres de Charente Nature sont en colère

172,7 millions de bouteilles, nouveau record à battre !

ÉCONOMIE

Les chiffres de la campagne viticole 2015-2016, publiés hier, sont très bons

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

C'est une courbe dont la moindre inflexion se chiffre en dizaine de milliers d'euros. C'est un graphique dont les aléas procurent joie ou détresse dans le vignoble charentais. C'est un électroencéphalogramme dont les pics indiquent la vitalité de toute une région, de toute une filière...

Hier, le Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic) a publié son bulletin statistique mensuel. Les chiffres, arrêtés à la fin juillet 2016, sont très bons. Ce sont ceux de la campagne viticole 2015-2016 et ont valeur de symbole...

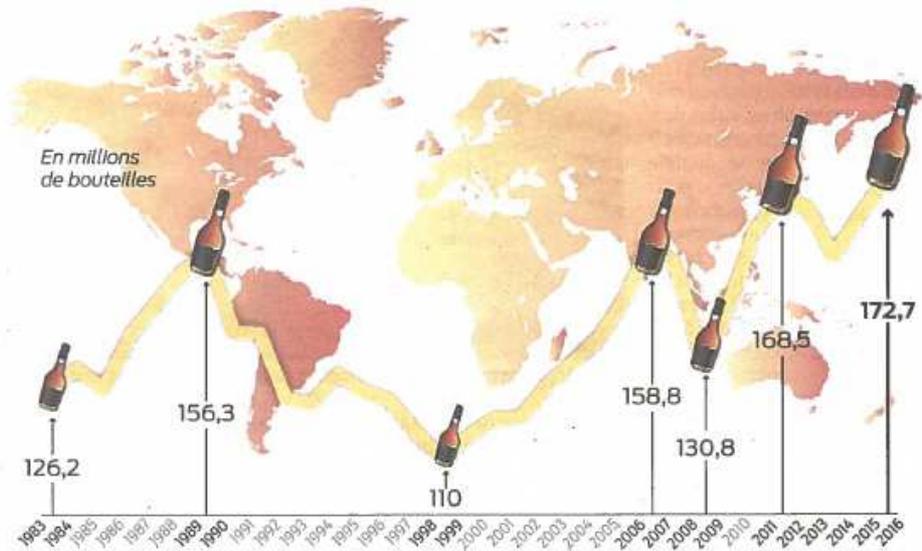
Ces douze derniers mois, pas moins de 172,7 millions de bouteilles de cognac ont quitté les chais charentais. Les expéditions progressent de 4,9 % en volume et bondissent de 10,4 % en valeur. Elles pèsent plus de 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (valeur au départ, en France, et non au détail sur les marchés étrangers).

L'Amérique, premier marché

Désormais, 172,7 millions de bouteilles est le nouveau record à battre ! Depuis plus de trente ans, jamais la filière n'avait autant expédié. Le monde avale du cognac à grosses lampées, le négoce et les viticulteurs boivent du petit-lait. « Exporté à près de 98 % dans plus de 160 pays, le cognac conforte ainsi sa place d'acteur majeur dans les exportations françaises de vins et spiritueux », se félicite le Bnic.

Dans un communiqué largement diffusé, l'interprofession loue « une bonne dynamique globale

Les expéditions de cognac depuis trente ans



Les chiffres ici communiqués ne sont pas ceux des années civiles mais ceux des campagnes viticoles (qui débutent en août et se terminent fin juillet) et font référence.

Sources : BNIC

Les expéditions pèsent 2,644 milliards d'euros (valeur au départ et non sur les marchés)

des marchés ». Plus que jamais, l'Amérique du Nord, toujours très dynamique, demeure le moteur de la croissance du cognac. Pas moins de 75,1 millions de bouteilles ont été expédiées dans la zone de libre-échange Aléna (Canada, États-Unis et Mexique), pour un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. « Premier marché du cognac depuis plus de vingt-cinq ans en volume, les États-Unis [avec 72 millions de flacons] confirment une nouvelle fois leur attrait pour la catégorie cognac », précise le Bnic.

En Extrême-Orient, les affaires ont repris et se stabilisent : moins 1 % des volumes écoulés, 48,5 millions de bouteilles et 907 millions de chiffre d'affaires. Il y a quelques mois, le tour de vis marxiste à Pékin avait pénalisé le cognac comme tous les produits de luxe européens. Désormais, le marché chinois se « normalise », dit pudiquement le Bnic. Les négociants ajoutent que la stratégie de « premiumisation » a trouvé un contrepoint dans le « trading down ». Traduisez : moins de chic, moins de luxe, mais un engouement pour le cognac (et des carafes un peu moins chères) intact.

L'Europe à la baisse

Sur le Vieux Continent, en revanche, les affaires sont « plus contrastées » avec un repli de 4,7 % des expé-

ditions (38,3 millions de bouteilles et 443 millions de chiffre d'affaires). En Europe, le « contexte économique [...] reste difficile », écrit le Bnic. Précisons enfin que 10,8 millions de bouteilles ont alimenté les filiales de distribution des grands groupes dans les autres contrées du globe. Les 209 millions de chiffres d'affaires ici réalisés n'ont rien d'anodin. Le Bnic souligne la vitalité de marchés émergents comme l'Afrique du Sud, le Nigéria, et les Caraïbes (dont les Bahamas, la Jamaïque, la République dominicaine, Haïti, Cuba, Trinité-et-Tobago et les îles Vierges des États-Unis). « Additionnées, ces nouvelles zones d'opportunité représentent aujourd'hui plus de 6 % des volumes globaux expédiés », précise l'interprofession. À Cognac, la crise des années 90 semble bien oubliée.



Une ligne d'embouteillage de la maison Hennessy. La catégorie XO, toutes maisons confondues, pèse 17 millions de cols. ARCH A.L.

Un « mix produit » plus équilibré

Longtemps, la filière cognac a gagné beaucoup d'argent en vendant de vieux cognacs et de prestigieuses carafes. Ce temps-là est révolu, notamment en Asie, où les modes de consommation changent. En Chine, le XO ne coule plus à flot lors des banquets officiels. Et les bouteilles se « payent ». De fait, ce que les professionnels appellent le « mix produit » est plus équilibré, avec « un bel équilibre entre les qualités jeunes et les qualités supérieures », selon le Bureau national interprofessionnel du cognac.

LES CHIFFRES, CATÉGORIE PAR CATÉGORIE

- 88 millions de bouteilles de VS (entrée de gamme) ont été expédiées durant la campagne 2015-2016 (+9 %), pour un chiffre d'affaires de 917 millions d'euros.
- Le VSOP (milieu de gamme) pèse 67,7 millions de bouteilles (+1,4 %) et 953 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- XO : 17 millions de bouteilles (-1,4 %) et 773,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.



La patrouille Cartouche Doré, de la base aérienne de Cognac, fera partie du spectacle présenté dimanche après-midi. PHOTO ARCHIVES ANDRÉ DOSSAT

Une rafale d'avions est annoncée à Pons

MEETING AÉRIEN Ce dimanche 21 août, l'aérodrome de Pons-Avy (17) accueille le Rafale et des dizaines d'aéronefs historiques

Quatre mille personnes avaient assisté, en 2014, au meeting aérien de Pons-Avy (en Charente-Maritime) organisé par l'amicale Francis-Sire. Proposé tous les deux ans, ce rendez-vous est de retour dimanche prochain (1), avec la présence inédite du Rafale, l'avion d'armes fabriqué par la société Dassault Aviation et engagé

sur de nombreux fronts. Aux côtés de ce bijou de technologie évolueront de nombreux autres modèles, offrant une balade dans l'histoire de l'aviation.

Le Pitts, le Flamant, le Yakolev Yak 3, le Zlin, le Chipmunk, le SE5 constitueront une partie du plateau présent au sol et dans les airs. Au total, ce sont une centaine d'avions

qui seront à découvrir. La patrouille Cartouche Doré, venue en voisinage de la base aérienne de Cognac, assurera, avec d'autres pilotes, le spectacle de l'après-midi (14 h 30).

(1) Dimanche à Pons, à partir de 9 h 30. Tarifs: adulte, 5 €; gratuit pour les moins de 16 ans (sur présentation d'une pièce d'identité).

Champion de la baguette

BOULANGERIE Élu champion de la baguette tradition en mai dernier, le boulanger Frédéric Haennel a vu ses ventes augmenter

LÉA LEOSTIC
cognac@sudouest.fr

Quel est le comble pour un boulanger ? Sûrement d'être allergique à la farine, comme Frédéric Haennel. Pourtant, ça n'a pas empêché ce boulanger cognacais de devenir champion régional de la baguette tradition, en mai dernier. « Je me suis fait désensibiliser pendant quatre ans », explique-t-il. Heureusement, car aujourd'hui, il passe son temps dans sa boulangerie Victor 1^{er}, avenue d'Angoulême. Surtout depuis sa victoire au championnat régional.

Une victoire surprise

Son aventure commence en avril dernier. Frédéric Haennel présente sa baguette tradition à la Chambre des métiers et remporte sa qualification pour le concours régional face à dix boulangers concurrents. Direction Niort et le concours régional. Là, le niveau se corse : il faut faire sa baguette en direct. « Ce n'est pas notre matériel, ni nos ingrédients, donc c'est forcément plus délicat », analyse le boulanger. Et

pourtant, Frédéric Haennel devient champion régional. « Ça a été une surprise ! », se souvient-il, avant de confier son astuce qui pourrait être le secret de sa réussite : « J'ai mis le levain au tout début du pétrissage. » Avec cette victoire, il décroche son ticket pour la finale à Paris.

Mais le concours national, à l'occasion de la Fête du pain, en mai dernier, a moins réussi au boulanger cognacais. Il ne se qualifie pas pour l'épreuve finale du concours. Mais il ne regrette rien : « J'ai adoré y aller, j'ai rencontré beaucoup de gens passionnés. » Frédéric Haennel pense déjà à l'an prochain : il n'exclut pas de remettre son titre en jeu et de retourner au concours, avec l'objectif d'aller plus loin lors de la finale nationale.

Plus de clients

Si le boulanger a aimé participer à cette aventure, c'est aussi parce



Depuis sa victoire lors du concours régional, ses ventes ont augmenté de 50 %. PHOTO ANNE LACALD

qu'il en retire des avantages, notamment pour la notoriété de sa boulangerie. « Depuis mai, j'ai beaucoup plus de clients », constate-t-il. « Les ventes de la baguette tradition ont augmenté de 50 % », poursuit-il. Et pour ceux qui ne seraient pas au courant de son titre, un article de « Sud Ouest », scotché

à l'entrée de la boutique, est là pour le rappeler.

Aujourd'hui, la boulangerie Victor 1^{er} vend plus de 300 baguettes tradition par jour. Mais elle n'est pas sa seule spécialité : Frédéric Haennel propose toutes sortes de pains et de viennoiseries. « Mais pas n'importe lesquelles », insiste-t-il.

Lui, il est contre la viennoiserie surgelée : il fait ses chocolatinas et ses croissants lui-même et il le revendique. Là aussi, une ardoise accrochée à côté de la vitrine informe les clients. Nul doute que si le concours « meilleure viennoiserie maison » existait, Frédéric Haennel serait le premier à participer.

La face sombre du nautisme

■ Eaux noires, eaux grises, entretien et peinture des bateaux, épaves, le nautisme pollue la Charente
■ Il contribue aussi à son développement touristique ■ Les élus plangent sur des solutions.



Les bateaux de plaisance qui voguent sur la Charente n'ont pas de citerne de collecte des eaux usées de la vaisselle et des toilettes. Tout part au fleuve. Photos Majid Bouzzat

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

«**C**est dégueulasse !» Pénichette amarrée sur les bords de la Charente à quelques brasses de Cognac, cette famille anglaise avoue son dégoût quand ils ont compris où finissaient les eaux de vaisselle et des toilettes. «*Tout part dans la rivière ! Franchement nous l'aurions su, ça aurait peut-être changé notre décision. On est très gênés. Alors on fait attention, et on essaye le plus possible d'aller aux toilettes à terre.*» Le long de la Charente d'Angou-

lême à Cognac, il y a dix-neuf écluses mais pas un point de collecte pour les eaux grises (vaisselle, douche) et noires (toilettes) des bateaux. En clair, tout glisse dans le fleuve, transformé en égout à ciel ouvert. Les volumes ne sont pas énormes, mais cette réalité est déroutante dans un département qui met en avant le tourisme fluvial comme un atout du développement touristique.

«Pas d'aire de vidange»

Sur une vingtaine de bateaux croisés ces derniers jours le long de la Charente, entre Angoulême et Co-

gnac, les vacanciers admettent leur «embarras». «*C'est paradoxal de profiter d'une si belle rivière et de se dire qu'on la pollue. On n'ose pas aller aux toilettes quand on croise des zones de baignade. D'ailleurs les enfants ne se baignent plus depuis qu'ils ont compris,*» concèdent Marie et Jules, couple de Nordistes venus floter une semaine sur la Charente avec leurs deux grands ados : «*On nous a expliqué qu'il n'y avait aucun point de collecte donc ça était comme ça.*» En Charente, il y a trois loueurs de pénichettes et autres bateaux de croisière permettant de loger de 2 à 12 personnes : Le Boat à Jarnac, Inter-Croisières à

Sireuil, et les Canalous à Cognac. Les responsables de ces sociétés privées reconnaissent sans difficulté la situation. «*Nos bateaux sont tous équipés de bacs ou de cuves mais on doit dévier les eaux-vannes directement dans le fleuve parce qu'il n'y a pas d'aire de vidange en Charente,*» explique le responsable de Jarnac. À Cognac, Linda Dulier, salariée de la société Les Canalous, assure «*sensibiliser*» le plus possible les plaisanciers : «*On leur donne des produits biodégradables.*» Les loueurs ne sont pas les seuls concernés. Sur les plus petits bateaux, il n'y a que très rarement des cuves. La loi oblige uniquement les navires de plaisance, équipés de toilettes - ils le sont rarement -, et construits après le 1^{er} janvier 2008, d'être «munis d'installations permettant soit de stocker, soit de traiter les eaux usées.»

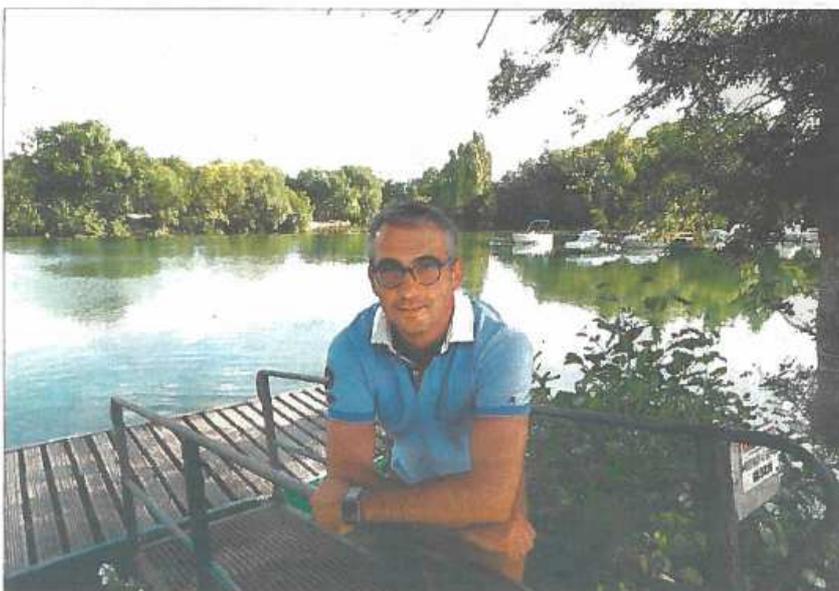
«J'ai été sidéré»

Les propriétaires de bateaux se taisent quand il s'agit de causer caca. Un des rares à accepter de parler, réclame l'anonymat. «*Dans les petites embarcations, il y a très rarement des toilettes à bord. On utilise un seau et hop on balance à l'eau. Il y a bien deux, trois écolos qui gardent leurs besoins à bord et les vidant mais c'est rare,*» révèle ce Cognacais. Il ajoute : «*S'il y avait des points de collectes, pas certain que les gens les utilisent. Dans la plupart des endroits équipés en France, ils sont boudés.*» Cette situation qui perdure depuis des années, peu d'élus la connaissent et surtout très peu s'y attellent. «*Quand j'ai appris que les eaux usées des bateaux partaient directement à la Charente, j'ai été sidéré,*» admet Pierre Berton, maire de Saint-Simeux, vice-prési-

Les peintures et les épaves aussi

Antifouling. Cette peinture de protection des coques de bateaux, largement utilisée sur les bords de la Charente, est toxique. Au moment du décapage, des écailles ou poussières peuvent causer des dommages au fleuve tout comme les résidus liés au passage de la nouvelle peinture. En théorie, ces résidus doivent être collectés dans des bacs de décantation. Ce qui n'est pas le cas en Charente qui ne dispose d'aucune aire de carénage (lieu dédié à ces opérations). Des particuliers utilisent l'antifouling ainsi que des sociétés de location de bateaux : «*On fait très attention,*» concède le responsable de la société Le Boat à Jarnac. La réalité c'est que les résidus filent au mieux, dans le réseau des eaux pluviales. Une situation dénoncée depuis plusieurs années par des riverains qui ont alerté les autorités. Des contrôles ont été effectués notamment par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Ils n'ont rien montré de préoccupant. «*C'est normal la dispersion est très rapide. Si on n'est pas là quand ils découpent ou peignent ça sert à rien,*» grogne un des riverains qui ne comprend pas pourquoi ces peintures sont utilisées sur des bateaux qui voguent sur la Charente : «*Il n'y a pas de micro-organismes qui peuvent mettre en danger les coques comme c'est le cas en mer. C'est dangereux et ça sert à rien.*» À Jarnac, un autre problème irrite les élus, celui des épaves. Trois bateaux ont sombré ces derniers mois, provoquant là aussi des pollutions. Des mesures sont à l'étude notamment du côté du conseil départemental, compétent s'ajoutant du fleuve, pour mettre à l'amende les propriétaires.

dent de la communauté de communes de Châteauneuf. Il a décidé de faire bouger les choses «*sans stigmatiser personne,*» *«Au sein de notre collectivité, quand l'assainissement collectif à Saint-Simon et Vi-brac a été créé, on a prévu le coup pour des points de collecte. On patiente parce que dans le cadre de la future agglomération un groupe de travail sur le fleuve s'est créé. On est conscient que cette question nous concerne tous. L'idée c'est de les implanter en même temps à Saint-Simon, Jarnac, Bourg-Charente ou Cognac.»* Pierre Berton ajoute «*C'est une question de bon sens, le respect de l'environnement est essentiel. Il faut aussi réduire les pollutions agricoles, éviter tous les déversements sauvages et il en existe encore. On ne peut pas développer le tourisme dans un environnement dégradé. On a besoin d'une prise en compte responsable du territoire.*» L'élus est également conscient qu'il faudra sortir du flou des responsabilités : «*Ça passera peut-être par un arrêté préfectoral pour fixer les choses clairement.*» Du côté du conseil départemental en charge de l'entretien des berges et du cours d'eau, on reconnaît «une carence». Jean-François Gracia, chef du service eau et hydrologie au sein de la collectivité, avance que «*le Département peut aider financièrement mais le projet doit émerger des territoires.*» D'ici là les bateaux continuent à se vider dans la Charente, fragilisée par d'autres attaques (Lire encadré).



Pierre Berton, maire de Saint-Simeux : «On ne peut pas développer le tourisme dans un environnement dégradé.»

Campagne à 2,6 milliards pour les expéditions de cognac

Les expéditions de cognac ont de nouveau battu leur record lors de la campagne 2015/2016. 173 millions de bouteilles ont été vendues.



Le cognac a vécu une année 2015/2016 historique.

Photo archives Majid Bouzitt

Ismaël KARROUM
ikarroum@charenteibre.fr

Rien ne semble pouvoir stopper l'irrésistible ascension des expéditions de cognac. Hier, le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) a publié les chiffres définitifs de la campagne 2015/2016: +4,9% en volume et un exceptionnel +10,4% en valeur. Le tout réalisé après plusieurs années de croissance et de records. Les expéditions de cognac ont atteint le chiffre exceptionnel de 2,6 milliards d'euros sur l'année 2015/2016. Ce qui fait 173 millions de bouteilles. Et dire que la région a claqué des bretelles quand les expéditions ont atteint 158 millions de bouteilles, en

2008... Le moteur de cette croissance impressionnante, ce sont les Etats-Unis. 72 millions de bouteilles y ont été vendues l'an passé. Globalement, l'Amérique du Nord a connu une croissance de +14,9 % en volume et de 24,3 % en valeur.

Les émergents prennent du poids

L'autre bonne nouvelle, c'est le déclin asiatique qui semble enrayé. Le marché chinois ne baisse que de 1% en volume mais progresse de 1% en valeur. 48 millions de bouteilles y ont été expédiées. «La normalisation du marché chinois participe pleinement à l'équilibre retrouvé sur cette zone», indique le BNIC. Le paysage

est plus morose en Europe, avec une baisse de 4,7%. Les expéditions y sont de 38 millions de bouteilles. Les marchés émergents que sont l'Afrique du Sud, le Nigeria et les Caraïbes continuent de se construire. 11 millions de bouteilles y ont été expédiées. Sans surprise, ce sont les VS qui tirent leur épingle du jeu. Qualité la plus vendue aux Etats-Unis, elle représente un peu plus de la moitié des expéditions. Les cognacs les plus vieux, qui pâtissent du tassement chinois, baissent de 1,4%. Mais le chiffre d'affaires des ventes de qualités vieilles progresse de 5,5%. Selon le BNIC, ces chiffres sont «dans la droite ligne des prévisions du business plan» et confirment les prévisions annoncées jusque-là.

Cours d'eau: Charente Nature alerte

Cours d'eau à sec, ou menacés... Charente Nature et la Fédération de pêche montrent du doigt les seuils d'interdiction d'irrigation de la Préfecture. La direction des territoires s'explique.

Amandine COGNARD
a.cognard@charente-nature.fr

C'est à Longré, près d'Aigre, sur le bassin de l'Aume-Couture, que Charente Nature et la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques ont convié la presse hier matin. «Regardez le niveau de l'Osme, un affluent de l'Aume-Couture, montre Mathieu Labrousse, le président de la Fédération de pêche. L'eau n'atteint même plus l'échelle de mesure. Le cours d'eau n'est pas à sec, mais le débit est beaucoup trop insuffisant pour ce ruisseau qui a besoin d'une eau fraîche et oxygénée pour que les truites, loches, chabots, qui le peuplent restent en vie», s'inquiète-t-il. À quelques kilomètres, au niveau du lavoir de Paizay-Naudoin, le ruisseau est à sec.

Des seuils insuffisants

«Et pourtant, le bassin de l'Aume-Couture ne fait toujours l'objet d'aucune restriction en matière d'irrigation», s'insurge Jacques Brie, vice-président de Charente Nature en charge de l'eau. «On a aussi observé des cours d'eau à secs dans le bassin de l'Argence, celui de la Nouère et de la Dronne, et pourtant les agriculteurs continuent d'irriguer.» À deux pas, de l'Osme mal en point, le président de Charente Nature montre du doigt de



Les représentants de Charente Nature et la Fédération de pêche s'inquiètent des niveaux des cours d'eau.

Photo Quentin Petit

grands jets d'eau arrosant un champ de maïs de Longré. «On n'a rien contre les irrigants, tout le monde doit pouvoir profiter de l'eau mais dans les limites de la ressource. Les seuils de coupure de l'irrigation définis par l'arrêté cadre ne correspondent pas à la réalité du terrain, mais, en plus, ils ne sont pas respectés. D'après les derniers relevés de la Dreal (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) au moulin

de Gouge, l'Aume est descendue à un débit de 71 litres par seconde, ce qui correspond à une alerte renforcée. Mais rien n'est fait», dénonce Jacques Brie. «L'arrêté cadre prévoit une alerte renforcée si la station du moulin de Gouge et celle du Piézo d'Aigre atteignent toutes les deux moins de 100 litres par seconde, et il est scrupuleusement respecté, précise Thierry Touzet, directeur adjoint de DDT (Direction départementale des territoires). Ce der-

nier assure cependant que des mesures vont être prises rapidement sur ce bassin, qui va passer en alerte estivale (premier niveau), dès ce matin 8 h. «On est un peu décalés dans le temps car on a eu une charge hivernale importante mais avec 10 mm de pluie en juillet et 5 mm en août, on commence à être en sécheresse, explique le directeur adjoint. Quant au contenu même de l'arrêté cadre, «il tente d'avoir l'approche la plus équilibrée possible

entre la protection de la ressource et les intérêts économiques de la branche agricole qui emploie de nombreuses personnes». Il admet que certains seuils ont stagné ou peu évolué dans les zones où il y a des projets de retenues de substitution (des retenues d'eau faites en hiver pour l'irrigation estivale). «Ces projets ayant pris du retard, le préfet s'est engagé à ne pas baisser les seuils d'alerte dans l'intervalle. On doit aussi penser sur le long terme.» Surtout que les nappes phréatiques sont à un très bon niveau, grâce à un hiver et un printemps pluvieux.

Des pêches de sauvegarde

«En attendant, on doit faire tous les jours des pêches de sauvegardes», défend Mathieu Labrousse, de la Fédération de la pêche. Face à cette grogne, Thierry Touzet note tout de même que «l'arrêt de l'irrigation ne réglera pas tout. Certains cours d'eau sont naturellement à sec, d'autres souffrent de problème de géologie du sol, de calibrage de leur lit...» Une cellule de gestion des cours d'eau, où Charente Nature, la Fédération de pêche, les irrigants et l'État seront représentés, se réunira en fin de semaine ou début de semaine prochaine.

Nouvelles restrictions à partir de ce matin 8 h : Passage en alerte estivale pour Échelle, Argentourizonne, Charente Aval et Aume-Couture. Passage en alerte renforcée pour Bandiat.

Le FJT va mettre la clef sous la porte

- Le foyer des jeunes travailleurs de Cognac va fermer mi-octobre
- Aucune solution n'est trouvée pour loger les résidents
- Les salariés seront licenciés
- Le futur FJT ouvrira en 2018.

Pablo AGNAN
p.agnan@charentelibre.fr

Le foyer des jeunes travailleurs (FJT) de Cognac dans la tourmente depuis quelques semaines, est désormais à l'agonie. Ses locaux, situés dans ceux de l'ancienne maternité, fermeront définitivement le 15 octobre prochain. L'annonce a été faite lors d'une assemblée générale exceptionnelle vendredi dernier. «Rien n'est encore tout à fait officiel: l'assemblée ne disposait pas du quorum nécessaire pour qu'une telle décision soit actée», précise Michel Gourinchas, président de GrandCognac, présent lors de cette réunion. L'officialisation de la fermeture du FJT, la démission de Bernard Chambaudry, l'actuel président, ainsi que celle de la directrice du foyer, arrêtée pour le moment, seront annoncées lors de la prochaine assemblée générale, dont la date exacte n'est pas encore connue. Mais qui sera calée dans les semaines à venir. Le président démissionnaire que nous avons contacté s'est refusé à tout commentaire. Toutefois, la DDCSPP (direction départementale de la cohésion



Les résidents majeurs seront reconduits dans des logements diffus, sans préciser où. Quant aux mineurs, ils devraient trouver refuge dans des internats de lycées de la ville.

Photo P. A.

sociale et de la protection des populations, ex-DDASS) a déjà pris sa décision. «J'ai eu connaissance du rapport. Le FJT va fermer, c'est une certitude. Mais ce n'est pas à cause de ses locaux peu adaptés. L'inspection du 14 juillet dernier concernait la responsabilité de la gestion administrative» (lire CL du 14 juillet). «C'est l'absence de personnes ayant les compétences pour gérer la structure ainsi qu'un éducateur spécialisé qui a conduit la DDCSPP à prendre cette décision».

Des jeunes sans logement

«Une réunion va être organisée au début du mois de septembre avec tous les acteurs de ce dossier, c'est-à-dire la DDCSPP, la caisse d'allocations familiales et GrandCognac pour trouver une solution au logement des jeunes», indique Michel Gourinchas. «Nous allons également associer Info 16 et la mission locale à cette réflexion». Pour le moment, le maire de Cognac n'a «pas de réponses concrètes à apporter, juste quelques pistes: il y a le foyer résidence 3^e âge Alain-de-Raimond. Mais il ne dispose que de six places». Le président de Grand-

»

La CDC n'a ni les compétences pour prendre en charge ce dossier ni les moyens financiers de le faire.

Cognac a également envisagé la piste des internats de lycées. «Seulement pour cette dernière, il faut à la fois qu'il y ait suffisamment de places et l'accord de l'Éducation nationale». Enfin, le maire de Cognac envisage que le FJT Pierre-Semard d'Angoulême puisse «prendre quelques jeunes».

Licenciement des salariés

Plusieurs solutions avaient été envisagées pour éviter une fermeture du FJT. L'une d'entre elles consistait à ce que GrandCognac prenne en charge la gestion du foyer. «J'ai toujours été contre cette idée et cela ne va pas changer maintenant.

La CDC n'a ni les compétences pour prendre en charge ce dossier ni les moyens financiers de le faire». Une autre solution consistait à ce que les salariés reprennent la gestion du foyer. «Pour cela, il faudrait qu'ils aient un diplôme qui leur permette d'exercer l'activité de gestion. Or ce n'est pas le cas». Sept salariés à plein-temps vont donc se retrouver en licenciement économique. «La question est de savoir comment les intégrer au futur projet du nouveau FJT en 2018».

Les locaux de la future structure qui seront situés sur le site de l'ancien hôpital de Cognac, seront prêts en septembre 2018. Plusieurs structures vont candidater pour en assurer la gestion et le choix de l'État sera connu en octobre. L'idée que cette association puisse reprendre la gestion dès 2016 avait été évoquée, mais Michel Gourinchas avait coupé court à cette hypothèse dès le mois de juillet: «Ce serait contraire aux règles de l'appel à projet».

Pour le moment, comme le confie l'un des salariés «la priorité, c'est les jeunes. Je vais continuer à travailler jusqu'au bout». Michel Gourinchas affiche sa détermination à trouver une solution: «On est sur le pont».

Un terrain familial infesté de métal passé à la loupe

Les travaux de dépollution du terrain familial de gens du voyage ont débuté hier à Châteaubernard. Chaque anomalie sera traitée.



À chaque «anomalie» détectée, les ouvriers marquent le sol à la peinture orange.

Photo P. A.

Pablo AGNAN
p.agnan@charente1libre.fr

Les trois familles ont quitté leur logement hier matin pour au moins une semaine. La dépollution du terrain familial de Châteaubernard sur lequel deux maisons ont été construites pour accueillir en 2012 des gens du voyage, expropriés du terrain qu'ils occupaient depuis quarante ans (lire CL du 5 août), a débuté hier matin.

»

Ça peut aller de la fourchette au cintre en métal jusqu'à l'obus, armé ou non.

C'est suite à la découverte de munitions par les locataires et après deux expertises que la décision de «dépolluer» ce terrain situé en pleine zone industrielle et en bordure de la rocade a été prise.

Anomalies «inspectées une par une»

La société bordelaise, Navarra Terrassement spéciaux, filiale du groupe Vinci construction, est chargée des travaux de dépollution et de réaménagement de la zone. Un chantier qui va durer plusieurs jours. Depuis hier matin, trois ouvriers sont à l'œuvre. «La première étape consiste à identifier les anomalies, c'est-à-dire les pièces de métal enfouies dans le sol», confie l'un d'entre eux.

En début d'après-midi, des dizaines de marques de couleur orange coloraient le sol en gravier, sur le terrain autour des maisons ainsi que le chemin qui y mène. «Elles représentent les

anomalies identifiées grâce au détecteur de métaux que nous avons répertoriées sur une carte».

«Une fois que nous aurons terminé le marquage au sol, nous inspecterons ces anomalies, une par une avec la minipelle». Le travail est titanesque et incertain. Les ouvriers ne savent pas sur quoi ils peuvent tomber : «Ça peut aller de la fourchette au cintre en métal, jusqu'à l'obus, armé ou non».

Le terrain sera entièrement fouillé et remis en état après les travaux. En revanche, aucune inspection ne sera réalisée sous les maisons. «A priori, si des maisons ont été construites ici, c'est que ce travail a déjà été effectué avant de creuser les fondations. C'est la base de la construction», avant d'ajouter «que cette procédure prendrait bien plus de temps et qu'il y a un caractère urgent de finir rapidement les travaux : celui de reloger des familles».

Mutuelles: remboursements en baisse

■ Les mutuelles ont désormais l'interdiction de rembourser certains frais médicaux au-delà d'une fois le tarif fixé par la Sécu ■ Cette réforme visait à faire baisser les dépenses ■ C'est l'inverse qui se produit

Les patients ont vu la facture de leurs soins médicaux exploser. La raison ne concernerait pas la hausse des tarifs des médecins, mais plutôt le remboursement des complémentaires santé. Selon *Le Figaro* d'hier, elles ne sont pas fautive : «*Tout est parti d'une réforme de Marisol Touraine qui oblige les complémentaires santé à plafonner drastiquement les prises en charge fournies par les contrats dits 'responsables'*». Depuis le 1er avril 2015, les mutuelles ne peuvent plus rembourser les honoraires des médecins



Les dépassements d'honoraires pratiqués par les spécialistes ont doublé en vingt ans.

Photo archives AFP

Le pari de Marisol Touraine est perdu

libéraux «*pratiquant des dépassements que dans la limite d'une fois le tarif fixé par la Sécu*», ajoute le quotidien. Les plateformes téléphoniques des assureurs sont inondées de plaintes. «*Je tiens à vous faire part de ma*

stupeur devant mes derniers remboursements de spécialistes. De 69 euros remboursés, je suis passée à 25,30 euros. Soit 43,70 euros de moins qu'avant, c'est colossal !», raconte une patiente dans le journal. Avant la réforme, certaines mutuelles remboursaient jusqu'à trois ou quatre fois le tarif de la Sécurité sociale. Afin de limiter les abus, le gouvernement a créé les contrats responsables. D'un côté, la mutuelle s'engage à plafonner ses remboursements à une fois le tarif social. De

l'autre côté, le patient est moins taxé. Cette baisse du niveau de remboursement serait dû au plafonnement des remboursements des complémentaires santé «*inciterait les médecins pratiquant des honoraires libres à baisser leurs tarifs (...)* Plus de huit mois après l'entrée en vigueur de la mesure pour les contrats collectifs d'entreprise, force est de constater que ce pari est perdu», indique *Le Figaro*. «*Par conséquent, le recul forcé des remboursements entraîne une*

La chirurgie en première ligne

«*Début 2016, environ la moitié des contrats collectifs, très généreux traditionnellement sur ce poste, ont dû diviser par trois ou quatre leurs garanties pour respecter les nouvelles règles*», estime dans *Le Figaro* Alix Pradère, présidente du cabinet d'expertise OpusLine. Pour une ablation de la prostate, facturée 3 300 euros dans une clinique, un assuré du Groupe Henner, qui n'aurait rien eu à payer avant la réforme, a dû s'acquitter d'un chèque 1 645 euros en début d'année ! «*Les différents niveaux de prise en charge sont devenus illisibles pour les patients, qui n'y comprennent plus rien. Tout cela n'améliore pas l'accès aux soins*», critique dans le journal Lamine Gharbi, président de la Fédération de l'hospitalisation privée. Surtout, seul un chirurgien libéral sur quatre a signé un contrat d'accès aux soins. Et moins d'un tiers des médecins dans leur ensemble.

perte de choix pour ces patients, qui doivent désormais opter pour un médecin en fonction de leurs moyens», insiste dans le journal Anne André, directeur général délégué du Groupe Henner, courtier et complémentaire santé.

Quasi invisible mais omniprésent

Le port du burkini est pratiqué par un nombre infinitésimal de musulmanes. Sans même en avoir jamais vu sur leur plage, des maires émettent pourtant des arrêtés l'interdisant

En pleine polémique sur le burkini, des voix s'élèvent pour déplorer un emballement dangereux, notamment chez les musulmans qui redoutent une nouvelle stigmatisation autour d'une pratique minoritaire. Plusieurs maires, essentiellement dans les Alpes-Maritimes, ont pris ces derniers jours des arrêtés interdisant le port de ce maillot de bain recouvrant le corps et la tête. Le maire LR du Touquet (Pas-de-Calais) Daniel Fasquelle a justifié sa décision hier par la volonté de «*lutter contre le prosélytisme religieux*» — même si, de son propre aveu, «*il n'y a pas de burkini pour le moment au Touquet*». Justifiés par le maintien de l'ordre public, ces arrêtés provoquent la consternation chez les musulmans. «*Ca suffit maintenant. On est en*



«*La femme en combinaison de plongée ne sera pas verbalisée alors que sa voisine en burkini sera, parce qu'elle est musulmane*» regrette un blogueur.

Photo AFP

Il n'y a pas de burkini pour le moment au Touquet

train de monter en épingle» une pratique qui «*ne représente qu'une goutte d'eau*» chez les femmes musulmanes, déplore Abdallah Zekri, le président de l'Observatoire contre l'islamophobie au CFCM. «*Je suis excédé par tout ce que j'entends, les musulmans, le halal, la*

burqa... Ce climat n'est pas bon, pas propice au calme ni au vivre ensemble, et il faudrait à un moment siffler la fin de la récréation», ajoute le responsable du Conseil français du culte musulman. Même son de cloche chez le blogueur «orthodoxe» Fatch Kimouche (Al-Kanz), qui juge «*incroyables et inquiétantes les proportions que prend cette affaire*» à partir d'un phénomène «*ultra-minoritaire*». Car il y a là, selon lui, une «*manifestation d'islamophobie*» à peine cachée : «*la femme en combinaison de plongée ne sera pas verbalisée alors que sa voisine en burkini sera, parce qu'elle est musul-*

mane». «*Il faut raison garder sur un bout de tissu*», estime pour sa part la sénatrice UDI Nathalie Goulet, auteure d'un rapport sur l'organisation de l'islam en France, en déplorant qu'«*avoir un discours rationnel sur l'islam est quasiment impossible*» dans le «*climat de suspicion*» actuel. Avec son arrêté anti-burkini, le maire du Touquet a emboîté le pas à ses collègues de Cannes, Mandelieu et Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), et de Sisco en Haute-Corse, où des incidents violents ont eu lieu ce week-end. Pour le Collectif contre l'islamo-

phobie en France (CCIF), qui a annoncé son intention de saisir le Conseil d'Etat, l'arrêté de Cannes «*sert désormais de modèle d'exclusion pour d'autres municipalités*» qui trouvent «*l'opportunité d'exprimer leur rejet et de satisfaire les groupes les plus racistes*». Le risque étant, selon certains, de jouer le jeu des extrémistes : «*Puisque le lien avec le contexte terroriste est fait par les promoteurs de cet arrêté, rappelons que ce que recherche Daech après chacun de ses attentats, c'est la malveillance envers les populations arabo-musulmanes*», affirme SOS Racisme.